

Casablanca, le **15 MAI 2020****A Messieurs :**
Les Directeurs centraux
Les Directeurs d'exploitation aux portsN° : **822**/DA/2020**Objet :** simplification de certaines dispositions de la gestion électronique des Appels d'offres et consultations de MarsaMaroc pendant la période de la pandémie du COVID 19.

Je vous informe que les mesures de confinement ont engendré des difficultés à certaines entreprises pour obtenir le certificat électronique classe 3 de Barid-Esign leur permettant de signer électroniquement les pièces et documents constitutifs des dossiers d'appels d'offres et consultations.

A cet effet, il a été décidé, à titre exceptionnel, durant la période de l'état d'urgence sanitaire de surseoir à l'exigence de la signature électronique via le certificat électronique classe 3 de Barid-Esign des pièces et documents constitutifs des dossiers de réponses électroniques aux appels d'offres et consultations, pour les entreprises qui ne disposent pas des dits certificats.

Les dits pièces et documents peuvent être scannés et déposés électroniquement au niveau du portail des achats de Marsa Maroc.

**Le Président du Directoire****Mohammed ABDELJALIL**